
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022.

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le huit avril deux mille vingt-deux s'est réuni en séance publique.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjointes au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON (absente délibération 1), Mme Christelle BENDADDA (absente délibérations 1 et 2), M. Guillaume GINGUENE, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Chaouki BOUBERKA	à	Mme Christine ROBERT
M. Mickaël MARC	à	Mme Virginie BUSSON
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
M. Franck GAILLOT	à	Mme Jennifer BALLAND
Mme Laura BELLOIS	à	Mme Nicole SIEPI
M. Laurent BOULA	à	M. Claude MATHON
Mme Virginie THERIZOLS	à	M. Jean-Yves CAILLAUD

ABSENTS :

Mme Nassim KERBACHI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Christine ROBERT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

075.04.2022 FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N° 1

En cours d'année et suivant les besoins supplémentaires des services ou les modifications de destinations de certaines dépenses ou de recettes, la ville est amenée à modifier le budget par une décision modificative, le respect de l'équilibre budgétaire devant être la règle entre les dépenses et les recettes.

La présente décision modificative fait suite au vote du Budget Primitif 2022 du 10 février 2022.

Il convient d'adopter la décision modificative n° 1 telle que figurant dans le tableau annexé.

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 14,

VU le tableau annexé,

VU l'avis favorable à la majorité, 1 abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny » (M. Benseddik) de la commission plénière du 4 avril 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
DECIDE : A LA MAJORITE, 2 abstentions du groupe de l'opposition « Réussir Osny »**

Article 1 :

D'adopter la décision modificative n° 1 de la commune conformément au tableau annexé.

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 14 avril 2022
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 15/04/2022

DECISION MODIFICATIVE N° 1 INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
MMXI/020/2051	16 668,00 Evolution du logiciel finances suite à la nouvelle nomenclature M57		
COMI/01/020	-16 668,00 Dépenses imprévues - Ajustement		
	0,00		0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
COM/020/65738/214	9 000,00 Contribution au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en faveur de l'Ukraine (cf délibération CM du 14 avril 2022)		
INF/023/6064/PAP/162	10 000,00 Fournitures administratives des services et écoles : ajustement papier + enveloppes 2022		
PENF/64/6288/589	700,00 Participation crèche baby-loup de Conflans (cf délibération CM du 14 avril 2022)		
COM/01/022	-19 700,00 Dépenses imprévues - Ajustement		
TOTAL	0,00		0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220414-075042022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 15/04/2022